Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 47 (1955)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

Nº 2 - Février 1955



47me année

L'initiative de l'Union syndicale suisse pour la protection des locataires et des consommateurs

Par Edmond Wyss

Depuis la fin de la guerre, notre pays bénéficie d'une prospérité sans précédent. Mais jamais non plus la productivité n'a été plus élevée, ni le revenu national plus considérable. Ce résultat est dû avant tout à un effort intense des travailleurs. Ils ont donc droit à une part équitable à l'accroissement du rendement économique. Il est cependant évident que le pouvoir d'achat ne peut être amélioré que si les prix demeurent aussi stables que possible. Tout renchérissement a pour effet de

grignoter le franc

et le pouvoir d'achat. La hausse du coût de la vie frappe tout particulièrement les milliers de bénéficiaires de l'A. V. S. et d'autres assurances sociales. Depuis quinze ans, une vague de renchérissement succède à l'autre.

La montée de l'indice que nous enregistrons actuellement n'a pas été déclenchée par une augmentation des prix à l'étranger. C'est le Conseil fédéral qui l'a mise en branle. Successivement, il a provoqué le renchérissement du pain, des loyers et du lait. Il aurait eu de bonnes raisons de s'en abstenir. Mais le gouvernement et son administration visent systématiquement à éliminer radicalement, et dans le plus bref délai, les réglementations qui subsistent en matière de prix. Nous ne sommes encore qu'au début de cette

politique de renchérissement contraire à la volonté du peuple.

En effet, le 23 novembre 1952, 490 000 citoyens contre 290 000 se sont prononcés pour le maintien du contrôle des loyers et des prix